

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



# **REUNION REGIONALE AFRICAINE DE SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX AIDANTS NATURELS**

**Mme Akora Aharamanta épouse Yapo**

*Conseillère Technique chargée de la Protection de l'Enfant, de la Formation, du Suivi-Evaluation  
des structures de base et du dialogue social  
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant*

# Les politiques qui soutiennent le bien être des parents, des enfants et des adolescents (1)

- Depuis 2013, la CIV s'est dotée d'une politique nationale en matière de protection de l'enfant;
- L'Article 31 de la Constitution ivoirienne stipule que : « La famille constitue la cellule de base de la société. L'Etat assure sa protection. L'autorité parentale est exercée par les parents »;
- La loi sur l'école obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Le plan sectoriel de l'éducation de Côte d'Ivoire pour la période 2016-2025, s'inscrit dans le cadre du plan national de développement du pays, et définit ses ambitions en matière d'éducation et de formation sur ladite période.
- Le Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance;
- Le Projet Multisectoriel de la Nutrition et de Développement de la Petite Enfance;

# Les politiques qui soutiennent le bien être des parents, des enfants et des adolescents (1)

- plan national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle. Le PNA et le PNNS sont les deux principaux outils de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition portée par le gouvernement pour 2019-2023.
- La création par décret d'un Parlement des Enfants de Côte d'Ivoire (PECI);
- L'existence d'un cadre juridique relatif à la commercialisation des Substituts du Lait Maternel;
- La Politique nationale de la Protection de l'Enfant



# Les politiques qui soutiennent le bien être des parents, des enfants et des adolescents (2)

- Importantes régulations de la protection de remplacement et une amélioration de l'offre;
- Des mécanismes communautaires dénommés « Comités de Protection de l'Enfant »;
- Les outils de signalement anonyme sont mis en place (116 et 1308);
- Des réformes concernent la loi sur la minorité, sur la succession, sur le mariage et la loi sur le Code pénal.



# Coordination multisectorielle des services aux enfants et aux adolescents (1)

- Existence d'un décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de Protection de l'Enfant (CIMPE)
- La création d'un Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'exploitation et le Travail des Enfants
- Le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants porté par la 1<sup>ère</sup> Dame;
- Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information pour la Nutrition;
- La création de centres de transit pour recueillir des enfants et adolescents;
- La création de centres de réinsertion des enfants en rupture social;
- Le Programme de Prise en charge des Adolescents et Enfants



# Coordination multisectorielle des services aux enfants et aux adolescents (2)

- Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance
- Le Comité multisectoriel de lutte contre le phénomène des enfants en rupture sociale
- Le Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, la Cellule d'exécution du Programme de protection des enfants et adolescents vulnérables ou encore la coalition nationale de lutte contre le mariage des enfants
- Accords bilatéraux dans le domaine de la traite et du travail des enfants avec le Mali, le Burkina Faso et le Ghana
- L'existence d'un réseau d'organisations de la société civile, des PTF et des entités du gouvernement appelé Communauté de Pratiques DPE

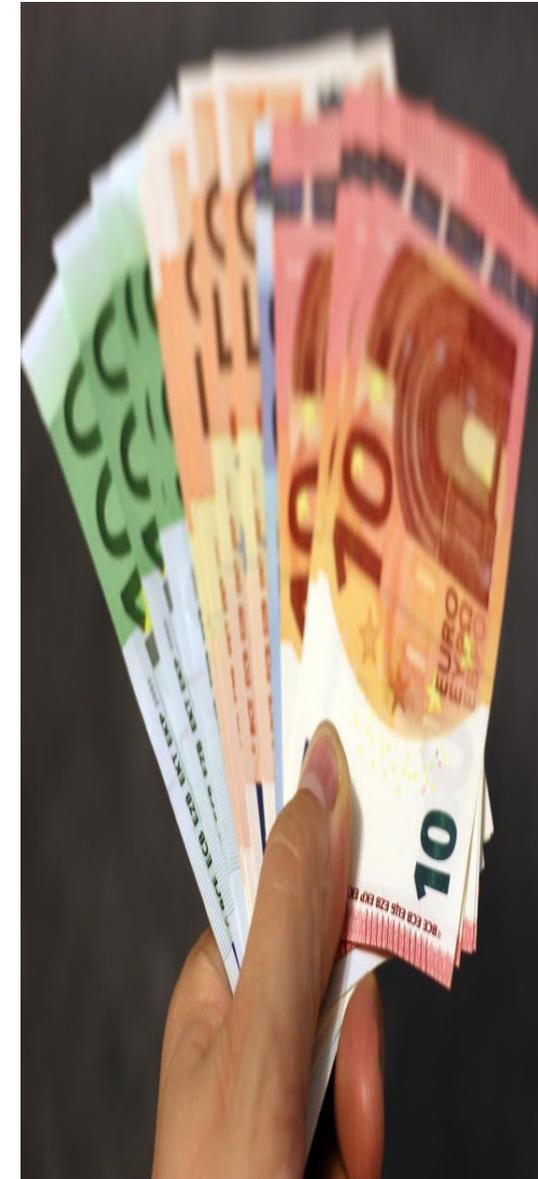
VIOLENCES  
CONTRE LES  
ENFANTS EN  
CÔTE D'IVOIRE :

Résultats de  
l'enquête  
nationale



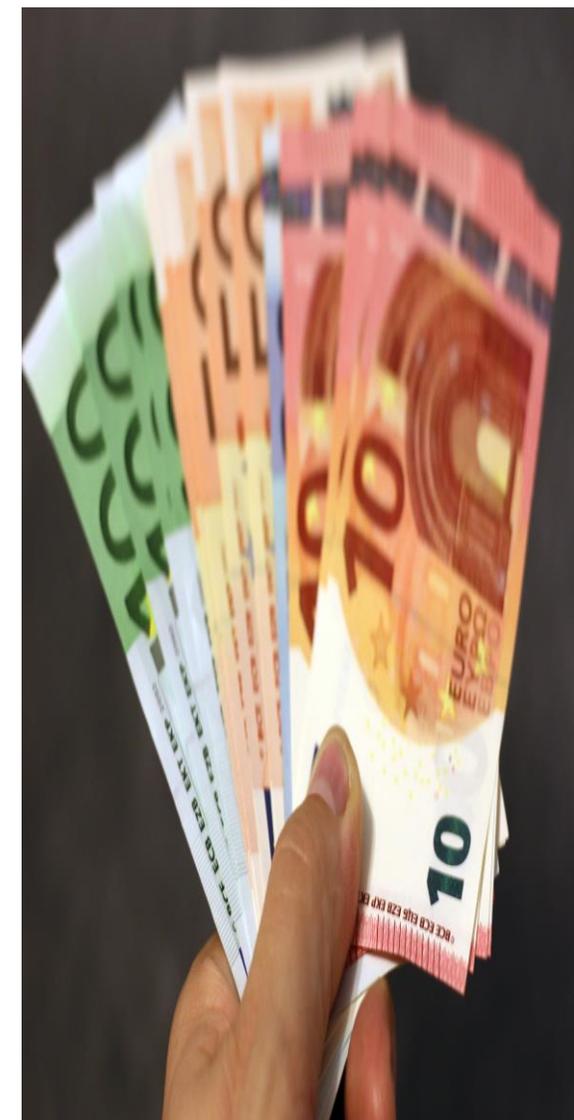
# Financement des services destinés aux enfants et aux adolescents

- Difficile captation des dépenses pro-enfant, car différents ministères travaillent sur cette question. la clé de répartition sectorielle des investissements selon le **PND 2021-2025** prévoit 306,8 milliards pour le secteur Solidarité, Femme, Famille, Enfant soit 0,52% du volume de l'investissement global sur la période ;
- Faiblesse des dépenses publiques en matière d'action sociale et de protection sociale de façon générale ;
- Des opportunités existent : les filets sociaux productifs, le fond Femme du **MFFE** – le Fond **FAFCI** de la 1<sup>ère</sup> Dame, les **AVEC** (Association Villageoise D'épargne Et De Crédit) ; - La coordination multisectorielle de la Nutrition qui est porté par le Vice-Président de la République ;
- La création de plusieurs structures préscolaires à travers tout le pays ( **3 724**) ;



# Financement des services destinés aux enfants et aux adolescents

- le nombre de partenaires privés est encore faible dans le domaine de la protection l'enfant malgré l'intérêt porté par le secteur privé dans le domaine du cacao pour le financement de l'éducation ainsi que le soutien aux familles vulnérables;
- Les parties prenantes de l'industrie, par le biais de programmes de cacao durable spécifiques à l'entreprise et d'efforts de collaboration tels que Cocoa Action, augmentent les investissements dans la sensibilisation, l'amélioration des services de surveillance et de remédiation ainsi que le développement communautaire.
- **Les challenges** : accroître la mobilisation de ressources afin d'adresser les questions de protection de l'enfant : **1.** amener les collectivités décentralisées à jouer effectivement leur rôle selon le transfert de compétences - **2.** vulgariser les centres communautaires pour l'enfance dans les villages - **3.** Vulgariser





**JE VOUS REMERCIE**